

# Bulletin MART

N°51 Janvier 2012

## Une nouvelle année pour MART

Tout d'abord une bonne année à tous nos adhérents et surtout une bonne année au Contrat de baie n°2 qui verra au cours de cette année, se construire son dossier définitif permettant à ses contributeurs financiers de l'approuver officiellement en fin d'année.

Ses objectifs et les actions sous tendues seront beaucoup plus resserrés que dans le 1er Contrat. Il faut souhaiter que dans ce cadre, il soit possible de mener les actions à terme, ce qui n'a pas toujours été le cas dans le contrat précédent.

Je suis aussi très inquiet sur ce qui risque de se passer au large de nos côtes, présageant la possibilité d'un accident réduisant à zéro tout ce qui a été fait par notre Contrat de baie.

En effet, l'exploitation d'une possible plateforme pétrolière (voir article p.3 de notre Bulletin MART n°50 de novembre 2011 et la poursuite des informations sur ce problème, dans ce bulletin à la p.2) en zone sismique, occasionnerait, en cas de rupture de la tête de forage, une gigantesque marée noire. Heureusement la mobilisation contre les exploitations du gaz de schiste en site terrestre, commence à se faire aussi pour les sites d'exploitation en mer.

En 2012 nous voyons se rééquilibrer l'équilibre de nos adhérents entre l'est et l'ouest de l'agglomération toulonnaise avec l'arrivée au conseil d'administration de la Fédération des CIL du Pradet (10 CIL) et de Naturoscope également localisé au Pradet.

## Sommaire

Editorial:	P1
La course au pétrole et au gaz s'accélère de l'Arctique à la Méditerranée	P2
Les associations et le Schéma de cohérence territoriale Provence Méditerranée (ScoT PM)	P3
Brèves et calendrier	P4

Nous disposons enfin du DVD sur le bassin versant de l'Eygoutier, après accord de l'inspection d'académie, nous pensons le distribuer dans les établissements du second degré de ce même bassin versant. Peut être pourra-t-il être le support pour un travail traitant des problèmes de l'eau, des inondations et des pollutions.

Je voudrais revenir sur un autre risque, totalement différent de celui d'une marée noire, mais plus pernicieux à long terme, c'est celui des documents d'urbanismes qui fixent une occupation du territoire faisant trop souvent la part belle à une bétonisation qui va à l'encontre d'un développement durable.

Ainsi pour les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) nous battons le record du département qui a le plus grand nombre de PLU annulés totalement ou partiellement sur son littoral (voir bulletin MART n°48).

Pour le Schéma de cohérence territoriale (ScoT) il montre à l'échelle du territoire de TPM ce qui est dénoncé pour les PLU qui ont été annulés. C'est pour cela que 9 associations ont engagé un recours contre ce document qui est en appel devant la cour d'appel de Marseille. Dans ce cadre les associations veulent se mobiliser pour un aménagement durable du littoral varois (cf. p.3)

Jean Ecochard

## Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon et le Littoral Varois



Fédération de 60 associations de l'aire toulonnaise  
3 Cité Montéty 83000 TOULON  
Tel. Fax :04.94.41.06.98

e.mail : [ecopcb@club-internet.fr](mailto:ecopcb@club-internet.fr)  
Site internet <http://www.fédération-mart-83.org/>

Comité de rédaction :

Jean ECOCHARD, Joël DIGO, Jean GUINAMANT et Dominique ZANINI

Adresse de la Rédaction : 568° ch. de la Calade, 83000 Toulon, Tél./Fax: 04.94.41.06.98 e.mail : [ecopcb@club-internet.fr](mailto:ecopcb@club-internet.fr)



# La course au pétrole et au gaz s'accélère de l'Arctique à la Méditerranée



Le problème est suffisamment important en terme d'environnement et en terme de risque technologique pour que cela nous autorise à écrire un 2ème article après celui paru sur ce même sujet dans notre bulletin MART n°50 de novembre 2011 à la page 3.

Pourquoi parler de l'Arctique ? Entre autre parce que l'Institut géologique américain s'inquiète du manque d'informations concernant l'impact sur les mammifères marins du bruit généré par toutes ces activités d'exploration. N'est-ce pas le problème que nous avons en Méditerranée avec toutes les aires marines protégées, sanctuaires ou réserves naturelles qui bordent la zone de forage envisagée?

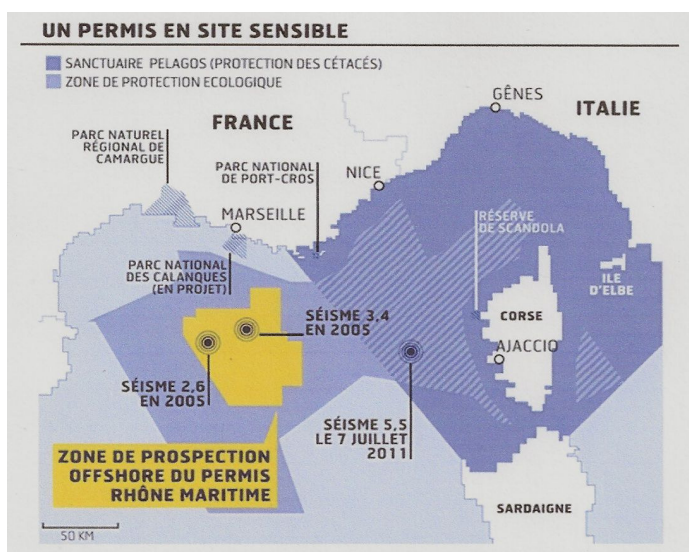
Mais revenons à ce qui devrait se faire au large de nos côtes. La société Melrose a vendu 3/4 de ses parts à Noble Energy basé au Texas. Les résultats des explorations de la campagne du « Bergen-surveoyor » permettent d'identifier des zones de focalisation pour un futur programme sismique en 3D. Les 2 sociétés prévoiraient de forer un puits d'exploitation dès 2013, ceci à condition que les ministres de l'écologie et de l'industrie accordent une nouvelle autorisation de 5 ans, ils doivent le faire avant le 19 février 2012.

La mobilisation ne doit donc pas faiblir. Sur cette nouvelle autorisation, le Préfet de Région a consulté les conseils généraux du Var et des Bouches du Rhône, le Conseil régional, le Parc de port Cros, le GIP des Calanques, l'agence des aires marines protégées et le Groupement d'intérêt scientifique pour les mammifères marins. Nous avons peu d'information sur ces consultations, si

ce n'est les avis défavorables des conseils scientifiques du parc de port Cros et du parc des calanques, les avis également défavorables du Conseil régional et de l'adjoint à la mer de Marseille. Parallèlement se tenait à la préfecture de région à Marseille le 12 décembre 2011 une réunion du « Plan d'action pour le milieu marin: méditerranée occidentale » avec un projet d'analyse de l'évaluation initiale. Pas un mot sur les recherches pétrolières se faisant pourtant au milieu de ce secteur !! A une question faite au Directeur régional de la mer sur ce point : « c'est traité par Paris ». Le conseil maritime de façade se réunit à nouveau à la préfecture de région à Marseille le 28 février 2012, peut être en saurons nous un peu plus ?

Heureusement nous sommes informés par les médias nationaux et provençaux (La Provence du 16/11/2011, FR3 du 29/12/2011, le Monde du 17/01/2012, les Echos).

Plus nous avançons sur ce dossier, plus nous découvrons l'importance des risques encourus



La carte ci dessus extraite d'un article très récent des « Echos » est explicite en terme sismique. Dans l'article le journaliste interroge des scientifiques qui confirment que forer dans une zone instable par 2500 m de fond **présente un risque que personne, aujourd'hui n'est capable de maîtriser.**

Alors, les services de l'Etat vont-ils continuer à aller contre leur propre politique sur la sous région marine de méditerranée occidentale, où le périmètre du permis est encadré d'une vingtaine d'aires marines et littorales protégées déployées par ce même Etat depuis plus de 50 ans !!

# Les associations et le Schéma de cohérence territorial Provence Méditerranée (ScoT PM)



ASSOCIATION DE DÉFENSE  
DU PLAN DE LA GARDE



U.D.V.N 83

La Londe Environnement

Association De  
défense du Faron



MART

Var Inondations Ecologisme



Suite au recours contre le Syndicat mixte du ScoT PM approuvant le ScoT « Provence méditerranée » le tribunal administratif de Toulon dans sa séance du 20 octobre 2011 et dans son jugement du 19 novembre 2011, a rejeté ce recours. Les associations ont décidé de faire appel, le texte ci-dessous explicite cet appel et en même temps elles regrettent que par manque de concertation, elles soient obligées d'en arriver à des solutions juridiques.

## **Mobilisation des associations pour un Aménagement durable du littoral varois**

**Appel du jugement: Le ScoT PM n'est pas à la hauteur des enjeux.**

9 associations de protection de l'environnement: l'association pour la protection de l'environnement de St.Mandrier, MART, VIE de l'eau, Collectif terres fertiles, l'association de défense du plan de la Garde, la Londe environnement, l'association de défense et protection du Faron, l'UDVN 83 et l'URVN-FNE PACA poursuivent leur mobilisation contre le ScoT de l'aire toulonnaise tel que présenté, afin d'impulser un schéma d'aménagement à la hauteur du territoire Provence Méditerranée.

Ainsi ces associations unissent leurs efforts en portant le jugement du 19 novembre dernier, du tribunal administratif de Toulon, devant la cour administrative d'appel de Marseille.

## **De trop fortes atteintes pour ne pas réagir**

Le document d'orientation générale tel que présenté à travers le ScoT ne tient pas compte des recommandations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône-méditerranée, ni de la richesse du territoire,

ni même de ses capacités d'accueil. Au lieu de respecter le principe d'aménagement équilibré du territoire, il fait le choix d'un développement excessif de l'urbanisation portant fortement atteinte aux terres agricoles, aux espaces naturels tels que les zones humides ainsi qu'aux espaces proches du rivage définis dans la loi littoral...Espaces faisant la richesse, le caractère et l'attrait du territoire varois.

## **Les associations demandent un dialogue environnemental et à être associées bien en amont.**

Le contentieux est le résultat d'un échec de la concertation, c'est l'outil de la dernière chance, car il signifie que les associations n'ont pu être entendues avant la prise de décision !

Nous proposons aux élus varois de tirer les fruits de cette expérience pour construire ensemble des outils d'aménagement harmonieux du territoire à travers la mise en place d'une véritable politique de concertation fondée sur un principe de gouvernance.

Pouvoir s'écouter et échanger sur une vision partagée d'un aménagement durable du territoire varois et de son littoral, est essentiel pour l'avenir.

Contact presse: [urvn-paca.contact@gmail.com](mailto:urvn-paca.contact@gmail.com)



Bernard Nael nous a quitté, brutalement. Il faisait partie de plusieurs associations: l'APE de St.Mandrier, l'UDVN 83, MART, il y était discret, efficace. Au hasard de nos rencontres sur le quai Jean Jaurès on discutait voile. C'était bien. Jean

# Brèves

## Les dragages dans la rade de Toulon et dans les ports varois

Face aux problématiques récurrentes de dragage rencontrés dans les ports varois, le Conseil Général 83 a initié en 2002 un projet de recherche de traitements sur les sédiments marins dragués (SEDIMARD)

Le contrat de baie avait intégré ces problèmes à travers 3 actions définies dès 2002:

- Programme scientifique d'abattement des polluants dans les sédiments portuaires, 2005
- Filières de traitement des matériaux de dragages avec un pilote de traitement de ces matériaux, réalisé en 2006 à Brégaillon.
- Plateforme de traitement des matériaux des ports de Toulon (non réalisée)

Les quantités sont importantes, pour la seule rade de Toulon: 400.000m<sup>3</sup> sachant que ces sédiments sont très chargés en polluants.

Malheureusement le Conseil Général s'est arrêté dans les financements de cette plateforme. En 2007, Mart, conscient de son importance stratégique, a relancé le Président Lanfranchi, sans succès.

Depuis un projet: SEDIMATERIAU est en cours d'élaboration pour étudier les différentes valorisations (remblais, ciments ...) de ces sédiments

Tout récemment s'est posé le problème des sédiments de dragage du port du Brusco, ils n'étaient pas pollués et ont été déposés à Brégaillon.

Par contre il en va tout autrement avec l'enquête publique qui vient d'être lancée par la Marine Nationale.

Celle-ci doit recevoir de nouveaux bâtiments exigeant des dragages dans un secteur particulièrement pollué de la petite rade avec entre autre du tributyl-étain dont la concentration est la plus forte du littoral français. Les sédiments à draguer représentent: 14800tonnes de déchets inertes, 1090 tonnes de déchets moyennement dangereux, 7700 tonnes de déchets dangereux sans compter quelques munitions et ferrailles dont la Marine fera son affaire.

Le dossier présenté par la Marine a été réalisé par un bureau d'études techniques. Il est assez complet en ce qui concerne la protection du milieu pendant les opérations de dragages par contre totalement obsolète en ce qui concerne les renseignements concernant l'environnement de l'opération, entre autres, au sujet de la plateforme de Brégaillon qui est non opérationnelle. Les boues polluées seront transférées vers un décharge de catégorie 1 dans le Gard.

MART a demandé que cette action soit inscrite en priorité du contrat de baie n°2 . En effet il est remarquable que cette action en pointe n'ait pas été suivie d'effets; aujourd'hui nous en payons les conséquences

## Calendrier

- 08/02/2012 à 9h45 CA de l'A.I.R.E maison des associations à la Garde  
16/02/2012 à 18h CA de MART 3 cité Montéty Toulon  
17/02/2012 à 9h 30 Commission géographique littorale sur 10 ème programme de l'agence de l'eau à Aubagne  
18/02/2012 à 8h30 AG TVD bourse du travail la Seyne  
28/02/2012 à 14h30 Conseil maritime de façade Préfecture de région à Marseille  
15/03/2012 à 9h Comité directeur de MART 3 cité Montéty  
15/03/2012 à 14h30 AG Conseil Consultatif Régional de la Mer Conseil Régional Marseille

## BULLETIN D'ADHESION 2012

**Nous avons besoin de votre soutien moral et Financier. Cette modeste contribution inclu, trimestriellement, l'envoi du bulletin MART**

Adressez ce bulletin et votre règlement: Fédération MART 3 Cité Montéty 83000 Toulon

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Tel,fax,courriel.....J'adhère à la Fédération MART

Vous trouverez aussi ce bulletin sur notre site internet: <http://www.federation-mart83.org/>

Cotisation minimum en tant qu'association ou personne morale : 30€

Cotisation minimum en tant que membre individuel ou personne physique: 15€

Cotisation en tant que bienfaiteur :100 €.